



CHP
Chêne
aux Haies



Intercommunale

Gabrielle Passelecq

— Centre Hospitalier Psychiatrique
Chêne aux Haies

Brochure d'accueil

CHP Chêne aux Haies • www.chpchene.be

INTRODUCTION

BIENVENUE

Cette brochure est pour vous*. Elle donne des conseils simples. Elle explique la vie de tous les jours dans notre hôpital. Elle vous aide à mieux préparer votre séjour si vous êtes hospitalisé(e).

Vous pouvez aussi aller voir notre site internet : www.chpchene.be. Vous y trouverez des nouvelles récentes et y découvrirez nos équipes et nos services.

À PROPOS DE NOTRE HÔPITAL

L'intercommunale Gabrielle Passelecq est à Mons. Plus de 1.000 personnes y travaillent. L'institution a plusieurs services :

- la psychiatrie,
- des crèches pour les enfants,
- de l'aide à domicile,
- des maisons de repos pour les personnes âgées,
- et d'autres services encore.

Notre mission : aider chaque personne à rester autonome et soutenir la santé et le bien-être de toutes et tous à chaque moment de la vie.

Le Centre Hospitalier Psychiatrique (CHP) Chêne aux Haies fait partie de l'intercommunale et compte plusieurs unités de soins, dans un grand parc verdoyant.



*Certains passages de cette brochure ont été traduits selon le langage FALC (Facile à Lire et à Comprendre) dans un souci de compréhension de toutes et tous.

NOS UNITÉS DE SOINS

Les numéros des bâtiments vous indiquent la route à suivre une fois arrivé(e) sur site. Plus d'infos à la page 15 de cette brochure.

Chagall - n°33



Debussy - n°31



Dali - n°77



Claudel - n°76



Kapeline - n°11



Mozart - n°13



Rimbaud - n°21



Magritte - n°26



Gaudi - n°44



Vivaldi - n°71



Baudelaire - n°25



NOS HÔPITAUX DE JOUR

Ravel - n°43



Kâli - n°10



Niki de Saint-Phalle - n°32



NOS VALEURS

Nous souhaitons vous présenter les quatre valeurs fondamentales que nous défendons au quotidien.



La bienveillance c'est : "respecter chaque individu, le comprendre et agir pour son bien. Naturellement, la bienveillance s'adresse au patient et à ses proches : nous voulons les traiter avec considération, gentillesse et sans aucune discrimination".



La collaboration c'est : "cultiver l'entraide entre toutes les personnes qui contribuent de près ou de loin au bien-être du patient".



L'amélioration continue c'est : "saisir chaque occasion d'apprendre et d'améliorer notre façon de travailler. La sécurité de nos patients et la qualité de notre travail ne sauraient être trop élevées. Nous devons donc perpétuellement chercher à nous former et à mieux nous organiser".



La citoyenneté c'est : "agir de manière exemplaire et servir l'intérêt général, en tant que service public attaché à sa région".

VOTRE CONSULTATION

Pour prendre **rendez-vous** chez l'un de nos médecins psychiatres, pédopsychiatres et/ou un membre de leurs équipes, contactez :

@ consultation.CHP@gabriellepasselecq.be

📞 le **065 41 83 50** ou le **065 41 83 70**

BIEN PRÉPARER VOTRE HOSPITALISATION

Afin que votre hospitalisation se passe dans les meilleures conditions possibles, nous vous recommandons d'emporter avec vous :



LES DOCUMENTS MÉDICAUX RELATIFS À VOTRE HOSPITALISATION

- lettre du médecin
- liste de vos médicaments
- carte de groupe sanguin
- résultats d'examens antérieurs (prise de sang,...)
- ...



VOS EFFETS PERSONNELS

- tenue de sport
- vêtements civils
- pyjamas / robes de nuit / linge de corps
- Essuie, peignoir,...
- Pantoufles
- Nécessaire de toilette (brosse à dents, dentifrice,...)
- ...



Il est vivement déconseillé d'apporter des objets de valeur lors de votre séjour. La direction décline toute responsabilité en cas de vol.

VOTRE ADMISSION

ACCUEIL

Vous ou une personne de confiance devez faire les démarches d'inscription au bureau des admissions.

Pour cela, allez à l'accueil de l'hôpital (bâtiment n°2). Apportez avec vous votre **carte d'identité**.



Si vous êtes admis(e) contre votre volonté, ce sont les personnes du service et vos proches qui feront les démarches administratives.

À votre arrivée, nous vous demanderons si vous avez un médecin traitant habituel.

LE CONSENTEMENT ECLAIRÉ

Quand vous arriverez dans votre unité, l'équipe vous demandera de remplir un document. Ce document sert à vérifier que vous comprenez bien les soins proposés et que vous êtes d'accord avec ceux-ci.

Nous vous expliquerons chaque point calmement et avec des mots simples. Vous pourrez poser toutes vos questions. Vous pouvez aussi dire si vous n'êtes pas d'accord avec quelque chose.

Notre objectif est de vous informer et que vous participiez aux décisions qui vous concernent.

PROTECTION DE VOS DONNÉES

Vos informations personnelles sont protégées. Nous respectons une loi européenne spéciale : le **R**èglement **G**énéral sur la **P**rotection des **D**onnées (**RGPD**).

Le CHP Chêne aux Haies utilise vos données uniquement pour vous soigner et respecter la loi.

Cela comprend :

- vos informations d'identité : nom, prénom,...
- vos informations administratives : adresse, etc.
- vos informations médicales et sociales : dossier médical, soins, suivi social,...
- d'autres données obligatoires, par exemple des données judiciaires.

Concernant les données personnelles, vous avez le droit :



d'obtenir les informations sur le traitement de vos données



d'obtenir l'accès à vos données



d'obtenir la rectification des données inexactes

Sous certaines conditions définies par la loi :



de demander l'effacement de tout ou une partie des données



de s'opposer au traitement ou retirer son consentement



d'obtenir une copie des données traitées

Pour en savoir plus :

Allez sur notre site internet : www.chpchene.be/rgpd

Ou contactez M. Edmond Mukenge :

- **Adresse** : Chemin du Chêne aux Haies 24 – 7000 Mons
- **Email** : rgpd@gabriellepasselecq.be

VOTRE SÉJOUR

VOS DROITS ET DEVOIRS

Vous ou votre représentant légal disposez du droit :

-  à des prestations de qualité
-  de recevoir des soins visant à soulager votre douleur
-  au libre choix du praticien professionnel
(en fonction du statut légal sous lequel vous êtes hospitalisé(e))
-  à l'information sur votre état de santé
-  au consentement libre et éclairé
-  à la consultation et à une copie de votre dossier médical
-  d'introduire une plainte auprès de la fonction de médiation
-  à la protection de la vie privée

Vos devoirs :

-  votre collaboration et votre participation active tout au long de vos soins
-  le respect de l'intimité, du calme et du bien-être des autres patients
-  le respect du personnel et de son travail
-  le respect des locaux, du matériel et de l'infrastructure générale
-  le respect des règlements généraux et particuliers (heures de visite, sorties autorisées ou non, interdiction de fumer,...).

➔ Pour en savoir plus, consultez notre site internet <https://www.chpchene.be/mediation> ou les **brochures** mises à votre disposition à l'accueil ou encore en contactant la médiatrice via **mediationhainaut1@pfpcsm.be**

VOTRE ARRIVÉE DANS L'UNITÉ DE SOINS

Après les formalités d'admission, un soignant vous accueillera dans votre unité de soins et vous aidera à vous installer dans votre chambre.



Un membre du personnel est disponible pour répondre à vos questions et celles de vos proches.

VOTRE PRISE EN CHARGE

Pour favoriser un climat thérapeutique positif, nous vous demandons de **respecter les conditions d'hospitalisation** qui vous seront expliquées lors de votre accueil dans l'unité de soins.

Nous vous demandons aussi d'avoir un comportement respectueux envers les autres personnes et envers le mobilier et le matériel de l'hôpital.

Nous n'acceptons pas de comportement agressif ou irrespectueux. Dans certains cas graves, le personnel peut décider d'utiliser une mesure de contrainte physique : mise en chambre d'isolement, mise sous contention (attaches) ou toute autre mesure nécessaire pour assurer la sécurité. Dans ce cas, le personnel peut faire une fouille de sécurité.

Les objets interdits (par exemple : briquet, cigarettes, bijoux,...) seront retirés. Ils vous seront rendus à la fin de la mesure. Sauf s'il s'agit d'objets dangereux ou toxiques.

Si vos visites doivent être suspendues pendant la mesure, nous demanderons votre accord pour prévenir votre famille ou votre personne de contact.

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Votre collaboration est importante !

Dans notre hôpital, la collaboration est une valeur essentielle. Nous vous demandons de participer activement à votre prise en charge. Parfois, des règles sont nécessaires. Pour des raisons médicales ou thérapeutiques, certaines règles peuvent vous être imposées. Ces règles vous seront toujours expliquées et justifiées. Elles respectent les principes éthiques (respect de la personne et de ses droits).



Chaque unité dispose aussi d'un règlement d'ordre intérieur propre à son fonctionnement. Il vous sera distribué lors de votre arrivée.

MESURES PARTICULIÈRES



GSM : chaque unité de soins a son règlement sur l'usage du GSM. L'équipe vous le communiquera lors de votre arrivée dans l'unité.



La **prise de photos** au sein de l'institution est **strictement interdite** ainsi que l'**enregistrement audio et visuel**. La violation du droit à l'image est punissable par la loi.



Médicaments personnels : n'apportez pas de médicaments à l'hôpital. Si toutefois vous en avez avec vous, ceux-ci doivent impérativement être remis soit à votre famille ou votre accompagnateur soit au personnel de l'unité qui les conservera afin de vous les rendre à votre départ.



Stupéfiants ou autres substances : la consommation de stupéfiant ou autre substance non autorisée est interdite au sein de l'hôpital. Si vous détenez un produit qui entre dans cette catégorie durant votre hospitalisation, le personnel le prendra et le remettra à la police.



Alcool & CBD : la consommation de toute substance alcoolisée et de CBD est interdite au sein de l'hôpital. Si vous avez ces substances lors votre hospitalisation, vous devez les rendre directement à votre famille. Dans le cas contraire, le personnel vous la prendra et la jettera.



Armes : avoir des armes est strictement interdit. Si vous êtes en possession d'une arme durant votre hospitalisation, le personnel vous la prendra et la remettra à la police.



Tabac : une loi sur l'usage du tabac dans les lieux publics existe dans les hôpitaux.

Le Chêne aux Haies est un « Hôpital sans tabac ». Nous vous demandons donc de respecter les règles et les zones prévues concernant l'usage du tabac au sein de l'hôpital.



WIFI : l'utilisation du WIFI est autorisée en fonction du ROI (Règlement d'Ordre Intérieur) du service. Vous recevrez un code tous les mois.

FERMETURE DES PORTES DE L'UNITÉ DE SOINS

Pour des raisons de sécurité et de loi, certaines unités ont une porte d'entrée toujours fermée. Cela veut dire que l'accès n'est pas libre.

Les unités concernées sont : Chagall, Claudel, Dali, Rimbaud, Baudelaire, la Kapeline (UTI – UTA), Gaudi, Debussy et le centre de jour Ravel.

Dans les autres unités, les portes sont fermées seulement la nuit. Nous vous donnerons les horaires exacts de fermeture quand vous arriverez dans votre unité.

LES SORTIES

Chaque unité de soins a son propre règlement pour les sorties. Vous le recevrez quand vous arriverez dans l'unité.

Pendant vos sorties, conduire votre voiture est déconseillé si votre état de santé ne le permet pas. Exemple : si vous êtes très perturbé(e) émotionnellement ou si vous avez consommé de l'alcool ou de la drogue.

Ces situations rendent la conduite dangereuse pour vous et pour les autres. Si malgré la discussion avec l'équipe, vous décidez quand même de conduire, le personnel sera obligé de prévenir la police et de lui donner le numéro de plaque de votre voiture.

LES VISITES

L'unité vous communiquera les horaires et les modalités de visite lors de votre arrivée dans le service.

Si vous souhaitez rencontrer des proches mineurs d'âge dans un lieu chaleureux, nous vous proposons un espace adapté en dehors de l'unité. Cet endroit, nommé "Chênapans" situé à l'entrée du site, est accessible le mercredi de 14h00 à 17h00.

VOS INTERLOCUTEURS

Nos équipes vous accompagnent durant toute la durée de votre séjour. Vous pourrez les reconnaître grâce à leur badge.



LES REPAS

Si vous avez un régime particulier, des allergies alimentaires ou des préférences, une diététicienne peut vous rencontrer pour créer un menu personnalisé selon vos besoins. N'hésitez pas à demander au personnel soignant de la contacter pour vous.

Les repas sont pris en communauté soit dans l'unité soit au sein de notre restaurant, situé près de l'accueil. Vous pouvez consulter le menu qui est affiché tous les jours dans votre service.

La cafétéria du CHP est ouverte du **vendredi au lundi**, de 15h00 à 16h45. Vous pouvez payer par carte ou via des tickets à acheter à l'accueil (**attention** : il faut le compte **juste**).

Les **mardis, mercredis et jeudis**, la Guinguette du CHP, située à l'espace 66, est ouverte de 14h à 16h30.

ASPECTS PRATIQUES



LE COURRIER

Le courrier qui vous est adressé vous parviendra tous les jours pour autant que vos nom et prénom (nom de naissance) et nom du service soient clairement inscrits sur l'enveloppe. Si vous voulez envoyer du courrier, remettez-le avec un timbre au personnel soignant de votre unité ou déposez-le dans la boîte aux lettres installée à l'accueil principal (rez-de-chaussée du bâtiment administratif). Vous pourrez acheter des timbres à l'accueil.



LA TÉLÉVISION

Il y a au moins une télévision au sein de l'unité. Celle-ci se trouve, en général, dans les espaces communs. Les conditions d'utilisation sont expliquées dans le Règlement d'ordre intérieur du service.



COIFFURE - PÉDICURIE

Si vous avez besoin de ces services, adressez-vous au **personnel soignant**. Nous ajouterons les frais de ces services sur votre facture.



ARGENT

Il n'y a pas de distributeur de billets sur notre site. Si vous avez besoin de monnaie, un appareil de change se trouve à l'accueil. Si vous avez de l'argent liquide en votre possession, vous pouvez le déposer sur le compte "transit". Parlez-en à l'assistant(e) social(e) de votre service ou au personnel infirmier.

VOTRE SORTIE

La date de votre sortie sera préalablement fixée avec votre psychiatre qui remettra un rapport à votre médecin traitant. Vous recevrez, aussi, une ordonnance de médicaments et les informations nécessaires à votre suivi.

Nous préparons votre sortie en concertation avec vous, vos proches et notre service social.

Nous collaborons avec différentes structures externes qui pourront, elles-aussi, vous accompagner pour votre retour à domicile.

Si vous souhaitez une attestation d'hospitalisation ou autre attestation spécifique (arrêt de travail,...), écrivez votre demande à cet email : **admissions@chpchene.be**

VOTRE DOSSIER MEDICAL

Vous, votre personne de confiance ou votre représentant pouvez demander une copie de votre dossier médical. Le formulaire de demande est disponible sur le site internet du CHP Chêne aux Haies, ou sur place, à l'Accueil. Vous devrez envoyer votre demande et le formulaire complété à l'adresse : **demande-dossier-medical@chpchene.be**

VOTRE AVIS COMPTE POUR NOUS !



Nous avons besoin de vous pour nous améliorer. Vous pouvez remplir l'enquête en ligne en scannant ce QR code.



SIGNALISATION PAR « ROUTES » SUR LE SITE DU CHP : MODE D'EMPLOI

Afin de faciliter les déplacements au sein du Chêne aux Haies, celui-ci dispose d'un système de signalisation par « routes ».

Tous les bâtiments du site sont identifiables grâce à une plaque visible par **leur nom ET leur numéro**.



Panneau récapitulatif situé à l'accueil

Lors de votre arrivée, vous pouvez facilement retrouver le bâtiment de votre choix via un panneau situé à l'entrée du site. Chaque pavillon est associé à un numéro.



Comment retrouver son chemin ?

Une fois le pavillon identifié à l'entrée (nom + numéro), vous devez repérer ce type de panneau.



Par exemple : M. Dupont souhaite se rendre au pavillon 21 – Rimbaud. Celui-ci devra suivre la direction qu'indique le panneau "Bâtiments 10 à 39", et ainsi de suite jusqu'à destination.

NUMÉROS UTILES

Accueil général : 065 41 80 00

Consultations : 065 41 83 50

Médiation : 0470 80 01 25

Contentieux : 065 41 80 45
065 41 80 40

Bienvenue au Chêne aux Haies !

Patients, travailleurs, visiteurs, veillons ensemble à notre sécurité :



Véhicule verrouillé.
Pas de clés sur le contact.



Maximum **20 km/h**.



Stationnez correctement pour
laisser passer les secours.



Objets tranchants, outils, échelles...
Aucun objet dangereux sans surveillance.



Ni drogue, ni alcool.



Pas de médicaments sans surveillance.



Signalez votre présence
en entrant dans un bâtiment.



Refermez les portes derrière vous,
sans laisser un inconnu entrer ou sortir.



N'échangez pas d'informations
confidentielles.

En cas de problème ?



065 41 88 32